



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Équilibre entre protection sanitaire et viabilité économique face à la DNC

Question orale n° 657

Texte de la question

M. Philippe Bonnecarrère interroge Mme la ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire sur l'équilibre entre impératif sanitaire face à la dermatose nodulaire contagieuse et réalité économique. Un animal valablement vacciné, dans le respect du délai post-vaccinal approprié, doit être considéré comme un animal protégé et sûr. Une simplification des règles propres à la zone de vaccination volontaire dite ZV1 pourrait permettre de relancer l'export sans perdre de vue l'éradication de la DNC. La visite vétérinaire systématique pourrait-elle être supprimée ainsi qu'au minimum le laisser-passer sanitaire qui n'apporte aucune valeur ajoutée sanitaire et encombre inutilement les services de l'administration ? L'autorisation de mélanger dans un même camion à destination de l'Espagne et de l'Italie des bovins vaccinés issus des ZV et des bovins issus de zones indemnes (ZI) serait bienvenue ainsi que l'autorisation d'allotement en centre de rassemblement en ZV des bovins issus de ZI dans la limite de 48 heures. Il lui demande comment elle peut aider localement à faire avancer ensemble la protection sanitaire et la survie économique de la filière.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Bonnecarrère](#)

Circonscription : Tarn (1^{re} circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 657

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Agriculture, agro-alimentaire et souveraineté alimentaire

Ministère attributaire : Agriculture, agro-alimentaire et souveraineté alimentaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 mars 2026](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [17 mars 2026](#)